

L'évacuation en type U ou J

- L'ensemble des salariés
- U : établissement de soins (hôpitaux et cliniques)
- J : structures d'accueil pour personnes handicapées, maisons de retraite...



INFORMATIONS PRATIQUES

- Se préparer à une évacuation
- Connaître le déroulement de l'évacuation des E.R.P de type U ou J
- Savoir appliquer les règles à son établissement

SUPPORT / MATÉRIEL

- Machine à fumée froide
- Valise à évacuation

RÉGLEMENTATION

- Articles **L 4121-1** et **L 4121-2** du code du travail qui fixent les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité et de protection des employés et de formation pratique et appropriée à la sécurité du travail.
- **Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : articles R.4227-28 et R.4227-39** ; l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des employés
- Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.
- Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre, tenu à disposition de l'inspection du travail.

VALIDATION

Une attestation de présence sera délivrée sur demande

Plan de formation

CONTENU :

- Définition des objectifs d'évacuation → la décision d'évacuer
- **Les règles de l'évacuation de type U :**
 - Notion de délai de survie
 - Règles de sécurité
 - Consignes propres à l'établissement
- **Le déroulement de l'évacuation :**
 - Evacuations générales des personnes mobiles
 - Identification du point de rassemblement
 - Définition du transfert horizontal
- Simulations de transfert horizontal
- Synthèse et bilan de la formation

INTERVENANTS :

- Sapeurs-pompiers en activité au grade d'officier ou sous-officier

